Atradius
Managing risk, enabling trade

Les Plus de Modula First Chimie

Comment fonctionne votre contrat ?

A qui s'adresse Modula First Chimie ?

- A toute entreprise de la filière Chimie réalisant un chiffre d'affaires assurable inférieur à 4M€.

Quels risques sont couverts ?

- Modula First Chimie couvre les pertes subies du fait de l'insolvabilité présumée et/ou déclarée de vos acheteurs (impayés ou procédures collectives).

- Est également couvert le risque politique en fonction de la situation du pays de l'acheteur.

- Couverture du risque contrat jusqu'à 3 mois après le retrait de couverture.

Sur quelle clientèle porte la couverture?

- Sur les clients situés en France et à l'Export, que ce soit en France, Europe, dans les pays de l'OCDE ou dans les BRICS*.

- A l'exception des administrations, des collectivités et entreprises publiques et des particuliers.

Quelle est la durée maximum de crédit consentie ?

- Les délais de paiement couverts sont de 90 jours avec prorogation possible de 60 jours.

- A l'issue de la durée de prorogation maximale pouvant être consentie, la couverture est stoppée automatiquement pour toute nouvelle livraison.

*Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud

Comment fonctionne la couverture ?

▪ Demandes de couverture via Atradius Atrium, service en ligne par Internet.

▪ Pour vos limites de crédit, vous avez 2 possibilités:

- «Credit check» vous obtenez une réponse instantanée à votre demande d'encours défini dans votre contrat pouvant aller jusqu'à 8000€.

- Clients «dénommés», vous nous interrogez sur le niveau d'encours pour lequel vous souhaitez être couvert. Chaque client fait l'objet d'une analyse de sa situation individuelle et d'une surveillance permanente par nos spécialistes de votre filière.

Quelles sont les modalités d'indemnisation ?

▪ Déclaration de sinistre à nous transmettre au plus tard, dans les 30 jours après la fin de la prorogation maximale pouvant être consentie.

▪ Indemnisation 4 mois à compter de la date d'échéance initiale la plus ancienne et après réception du dossier complet.

▪ Délai d'indemnisation plus court en cas d'insolvabilité déclarée dans le mois qui suit la constatation de l'insolvabilité.

▪ Credit Check et Clients dénommés : 90% du montant HT de la créance.

.

Comment s'effectue le recouvrement ?

Dès transmission de la déclaration de sinistre à Atradius :

▪ Prise en charge du recouvrement des créances amiable et judiciaire par Atradius Collections incluse dans votre contrat.

▪ Possibilité de confier le recouvrement des créances non couvertes.

▪ En cas de récupérations, nous vous en faisons bénéficier immédiatement.

Elles seront affectées aux factures impayées dont les échéances sont les plus anciennes. Par le biais de ce revolving, des parties de créances non couvertes peuvent devenir couvertes.

Comment est déterminé le coût de votre contrat ?

▪ Vous choisissez selon vos besoins et votre chiffre d'affaires :

- votre maximum d'indemnité annuel, jusqu'à 235 000€,

- le rythme de paiement de votre prime, annuel, trimestriel ou semestriel,

- une zone de couverture France, Export ou France et Export.

▪ Vous savez ce que vous devez payer, dès la signature de votre contrat : la prime annuelle est forfaitaire.

Quelle est la durée de votre contrat?

▪ 2 ans renouvelables par tacite reconduction.

▪ Résiliation possible à la date d'échéance moyennant un préavis de 2 mois.

Comment accéder plus facilement au financement ?

▪ Possibilité de déléguer le bénéfice de votre contrat à un tiers notamment vos banquiers qui peuvent ainsi vous consentir de meilleures conditions d'accès au financement.

▪ En cas d'indemnisation, Atradius verse au tiers le montant de l'indemnité.

Comment puis-je effectuer mes démarches au quotidien ?

▪ Pour toutes vos démarches quotidiennes, vous disposez d'un accès sécurisé à Atradius Atrium, notre service internet de gestion des polices en ligne :

- Demandes de crédit
- Introduction de sinistre
- Consultation des conditions de votre police
- Consultation des dossiers sinistre
- Suivi des actions de recouvrement
- Alertes en cas de modification de couverture…

▪ Un interlocuteur dédié répond également à toutes vos questions en cas de besoin.

Atradius Credito y Caucion de Seguros y Reaseguros S.A
159 rue Anatole France CS50118
92596 Levallois-Perret Cedex
Tel : 01 41 05 84 84
www.atradius.fr